

Evaluation de l'action ultramarine de l'ADIE

Régions concernées : Outre-mer français (Antilles-Guyane, Mayotte, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française)

Secteur : Secteur privé OCN

Evaluateur : **Pluricité** Pilotage de l'évaluation : **AFD**
Date de validation du rapport d'évaluation : **septembre 2024**

Numéro des projets concernés : Activité globale de l'ADIE en Outre-mer dont une focale particulière sur les concours CZD1088 et CZD1113

Bénéficiaire : ADIE

Montant : 113,6M€ octroyés depuis 2005. Prêts récents de 28M€ (2020-2022, CZD1088) et 34M€ (2023-2024, CZD1113)

Taux de décaissement : 95,41% (CZD1088) et 85,26% (CZD1113), en sept. 2024

Date d'octroi : Financements AFD octroyés à l'ADIE depuis 2005. Dernières lignes octroyées en 2020 et 2023

Date d'achèvement : 2024



Objectifs du soutien de l'AFD à l'ADIE

L'action évaluée cible **l'ensemble du soutien de l'AFD à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) en Outre-mer**, et notamment les derniers concours octroyés depuis 2020, ciblés sur le refinancement de microcrédits octroyés par l'ADIE à ses bénéficiaires dans les Outre-mer. L'Adie, créée en 1988, est une association de loi 1901 ayant pour objet la promotion du droit à l'initiative économique des populations les plus défavorisées. Elle finance et accompagne les porteurs de projets de création d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire. L'Adie et l'AFD ont tissé depuis 2005 des relations partenariales dans le but de favoriser l'entrepreneuriat comme vecteur d'insertion professionnelle pour les publics les plus vulnérables des géographies ultramarines. Depuis la constitution de ce partenariat avec l'Adie, l'AFD a accordé plusieurs lignes de crédit à l'Association pour un total cumulé de plus de 100M€.

Conclusions de l'évaluation

Sollicitée en amont d'une nouvelle instruction de financement par l'AFD, l'évaluation était organisée autour de 3 questions évaluatives clefs : l'une portant sur l'apport des pratiques de l'Adie au regard de l'impact économique recherché, la seconde portant sur la contribution de l'Adie aux enjeux de transition écologique et autres externalités positives, et la dernière ciblée sur la complémentarité de son action en Outre-mer, et sa cohérence avec le mandat plus global de l'AFD.

Les conclusions de l'évaluation sont très positives :

- En matière de pratiques et d'impact, l'organisation et processus de l'Adie contribuent indubitablement à l'impact économique recherché au niveau des entrepreneurs, et contribue à la sécurisation du risque financier. La cible de l'Adie correspond effectivement au public le plus vulnérable, n'ayant pas accès à l'offre bancaire par ailleurs très réduite en Outre-mer. La diversité des outils financiers proposés (micro-crédit professionnel, micro-crédit projet pour les entrepreneurs informels, prêt d'apport en capital solidaire, prime jeunes, prêts de groupe) répond aux besoins des bénéficiaires et paraissent adaptés aux spécificités des territoires (outils spécifiques d'accompagnement vers l'officialisation d'activités informelles, plafond du microcrédit relevé à 15k€ pour tenir compte du coût de la vie et des lacunes du système bancaire parallèle). L'accompagnement de proximité proposé par les conseillers et bénévoles est jugé également très pertinent, en logique « d'aller vers » cohérent avec sa cible, permettant de proposer un appui-conseil et des formations judicieuses, en aide à la décision, et basé enfin sur une logique de progressivité (prêts séquencés) permettant d'adapter les niveaux de prêts aux capacités de ses clients. Le risque paraît in fine maîtrisé en Outre-mer, et analogue à celui constaté dans l'ensemble du réseau (taux d'impayé à 48 mois compris entre 1,5 et 7%, sur une moyenne nationale de 6%). Le taux de pérennité est également similaire au niveau national, entre 77 et 92% selon les territoires.
- Sur le plan de la transition écologique, l'Adie s'est récemment mobilisée au niveau national, avec la définition d'un plan stratégique intégrant les problématiques environnementales et la création de nouveaux outils financiers (Prêt d'Apport en capital pour la transition écologique). La sensibilité des équipes Outre-mer reste cependant nuancée (note de 6,2 accordée à l'importance de la thématique), sur des sujets qui ne constituent pas la clef d'entrée des conseillers, un mandat qui reste naturellement d'abord axé sur l'insertion professionnelle des publics vulnérables, tenant compte d'enjeux sociaux prédominants en Outre-mer, et des contextes territoriaux qui parfois manquent de relais sur les politiques locales. Pour autant, l'accompagnement et l'offre financière de l'Adie se structure progressivement, avec une sensibilisation aux enjeux environnementaux mise en place par la moitié des conseillers interrogés, une mobilisation du Prêt d'Apport en Capital qui débute (mobilisé par un cinquième des conseillers), et des besoins en matière de transition écologique repérés (et des besoins d'accompagnement exprimés par les conseillers). L'impact écologique de l'Adie reste de fait très positif, sur des activités financées qui favorisent le développement local et la réduction de l'émission de gaz à effet de serre (soutien à l'agriculture raisonnée, renforcement de l'autonomie alimentaire et réduction des importations).
- Sur le volet cohérence enfin, l'activité de l'Adie s'insère parfaitement dans le mandat de l'AFD, en soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire, au développement des territoires, et sur une approche inclusive auprès des publics vulnérables dont la fragilité est en effet confirmée par le score d'exclusion sociale et financière¹ Les modalités de refinancement de l'AFD, favorisant par ailleurs l'effet levier sur la mobilisation de financements aux échelles territoriales. L'offre de l'Adie apparaît enfin pleinement complémentaire de l'offre existante, se situant sur un public non bancarisé, et hors champ des autres acteurs de la microfinance (Initiative, France Active, Créa-Sol ou Réseau Entreprendre). L'Association a également su tisser des liens de qualité avec son écosystème sur chacun des territoires analysés tant au niveau d'acteurs publics ou parapublics, d'associations ou d'acteurs de la formation. Ces liens lui permettent, au-delà de son entrée financière, de contribuer à la continuité de l'offre de services, en relayant des bénéficiaires non éligibles vers d'autres partenaires, en proposant des actions de financement croisées, et dirigeant les entrepreneurs vers les formations disponibles les plus adaptées.

En conclusion, au regard des questions évaluatives et sous réserve des priorités conjoncturelles de l'AFD, l'évaluation confirme la pertinence d'un éventuel soutien de l'AFD à l'Adie, sans alerte particulière à l'aune de l'instruction d'un nouveau financement.

¹ Le score d'exclusion sociale et financière mesure la situation personnelle économique et monétaire au moment du prêt. Le score d'exclusion sociale est basé sur le genre, l'âge, la nationalité, le niveau de formation et la zone d'habitation. Quant au score d'exclusion financière, il tient compte de la situation bancaire, de l'endettement, du solde disponible par personne, de la capacité d'épargne, des minima sociaux et des revenus de la personne et de son conjoint.

Justification, objectifs et méthodologie de l'évaluation

Conformément à la convention de partenariat signée avec l'AFD, l'Adie est habilitée à emprunter pour financer les microcrédits qu'elle délivre, et formule une unique demande de nouvelle ligne de refinancement tous les deux ans pour sécuriser son action sur l'ensemble des territoires ultramarins. **Cette évaluation intervient en amont d'une nouvelle demande de financement de l'Adie en Juillet 2024, afin d'éclairer les instances de décision de l'AFD.** Souhaitée à l'origine par la Division « risques de crédit, climatiques, seconde opinion » (CCS), au sein de la direction exécutive des risques (AFD/DXR/DRG/CCS), elle doit permettre de fournir les éléments de redevabilité sollicités afin d'alimenter le nouveau processus d'instruction et fournir un regard extérieur alors que l'AFD soutient l'ADIE depuis de nombreuses années. Elle doit s'inscrire en complémentarité d'une nouvelle étude d'impact réalisée sur la même période (exercice national réalisé tous les trois ans). Au-delà des enjeux de suivi et redevabilité, elle doit également permettre de nourrir l'élaboration du prochain plan stratégique 2025-2027 de l'Association, et s'articule autour des trois questions évaluatives suivantes :

1. **Q1. [Impact]** Dans quelle mesure les pratiques de l'ADIE (opérationnelles et organisationnelles) favorisent-elles l'impact économique de l'ADIE dans les territoires ultramarins ?
2. **Q2. [Enjeux transversaux]** Dans quelle mesure les pratiques de l'ADIE contribuent-elles à promouvoir la transition écologique et la lutte contre l'exclusion dans les territoires ultramarins ?
3. **Q3. [Cohérence]** Dans quelle mesure l'action ultramarine de l'ADIE est-elle cohérente avec celle de l'AFD et, plus largement, avec celle des autres dispositifs publics d'aide à l'emploi spécifiques à ces territoires ?

En termes de méthodologie, l'évaluation s'est basée sur une analyse documentaire, une série d'entretiens de cadrage, et la conduite de 4 investigations régionales (Antilles-Guyane, Réunion-Mayotte, Nouvelle-Calédonie/Wallis et Futuna et Polynésie française) ayant permis via des entretiens individuels et focus groupe de recueillir la perception des salariés et bénévoles de l'Adie. Une enquête en ligne a été réalisée auprès des conseillers et bénévoles DOM sur la prise en compte de la transition écologique, avec la participation de 126 répondants (soit un taux de réponse de 38% sur l'ensemble de la cible, et de 61% pour les conseillers). Les bénéficiaires n'ont en revanche pas été interrogés dans la mesure où une étude d'impact nationale était déployée dans le même temps par l'Adie². Certains résultats de l'étude d'impact sont cependant intégrés au rapport.

Au total, **une soixantaine d'entretiens** a été réalisée au niveau de l'ADIE (ensemble des directeurs.ices régionaux, panel de directeurs.ices des opérations et territoriaux, 22 conseillers salariés, 4 conseillers bénévoles), et une dizaine de partenaires dont l'AFD.

² Etude d'impact triennale Adie - Archipel&Co Juillet 2024

Logique initiale et déploiement général de l'action de l'Adie

L'Adie et son partenariat avec l'AFD

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) est une association française, reconnue d'utilité publique depuis 2005, dont le but est de permettre à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel de créer leur propre entreprise, grâce au microcrédit accompagné.

La singularité de l'ADIE réside dans son ciblage de publics caractérisés par l'absence de capital financier et l'exclusion au crédit bancaire, pour lesquels le microcrédit peut constituer un levier clé pour des projets de réinsertion. L'ADIE est présente sur tout le territoire français métropolitain, ainsi que dans les Outre-mer. Son action s'inscrit actuellement dans un plan stratégique 2022 – 2024, qui a notamment projeté une augmentation de 50 % du nombre de personnes financées sur la période, avec comme premier levier "l'aller vers".

Toujours soutenue par ses partenaires publics et privés traditionnels via d'une part les subventions et dons (Union Européenne, Etat, collectivités et fondations privées) et, d'autre part, les mécanismes de garantie (FOGEFI, FEI, FCS) et de refinancement de ses activités (banques commerciales, AFD, BPI, CDC), l'ADIE est accompagnée par l'AFD en matière de refinancement depuis 2005. L'ADIE est un partenaire stratégique pour l'AFD dans les Outre-mer, dans la mesure où elle constitue l'une des seules institutions de microfinance d'envergure présente sur la majeure partie de ces territoires. Son activité a d'ailleurs connu une augmentation sur toute la décennie 2000, perdurant sur les dernières années.

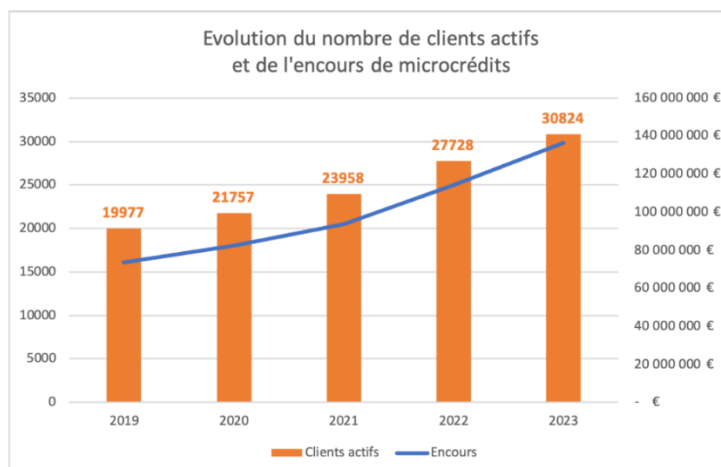
Elle constitue donc un partenaire clef pour l'AFD, permettant à cette dernière d'avoir un impact direct sur les tissus économiques locaux. Le partenariat entre l'ADIE et l'AFD se donne pour principaux objectifs la poursuite du développement de l'accompagnement, du financement et de la formation des publics cibles de l'Adie, et le renforcement de l'action en faveur de l'immatriculation des entreprises.

Sur la période 2021 – 2023, le montant des financements AFD accordés à l'ADIE s'élève à 113.6M€.

Points saillants de l'activité de l'ADIE dans les Outre-Mer

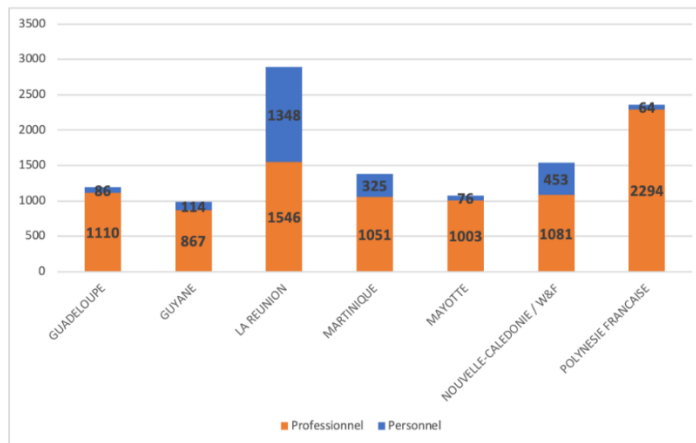
Fin 2023, **30 824 clients ultramarins** étaient en cours d'accompagnement à l'Adie et l'encours de microcrédits s'établissait à **136 millions d'euros**, en **croissance de 85% en 5 ans**.

Sur l'année 2023 uniquement, l'Adie a injecté 81 millions d'euros sous forme de microcrédits dont 85% au titre de la création ou du développement d'une activité professionnelle.



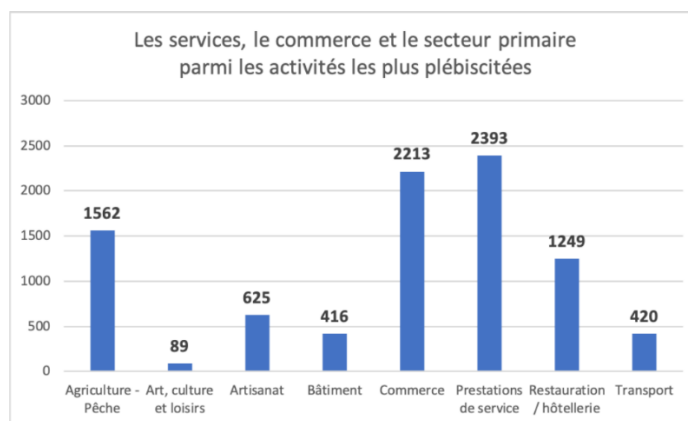
En 2023, 35% des interventions de l'Adie dans les Outre-mer concernaient l'Océan Indien, suivi par l'Océan Pacifique (34%) et l'Océan Atlantique (31%). Les volumes d'activité varient sensiblement d'un territoire à l'autre, La Réunion et la Polynésie française se distinguant par les volumes d'activité les plus importants, pour les raisons suivantes :

Nombre de micro-crédits accordés en 2023 en Outre-mer



- A La Réunion, le volume important d'activité s'explique d'une part par la population de l'île (850 000 habitants environ), qui est plus importante que les autres DROM. Le territoire se caractérise également par une très forte mobilisation des microcrédits mobilité, accessibles à des particuliers (salariés notamment), et qui répondent à un besoin important au regard de la géographie volcanique de l'île.
- En Polynésie, le volume important de prêts s'explique notamment par le fort taux de refinancement (50% des clients soutenus en 2023 étaient déjà clients de l'Adie), en phase avec une politique d'accompagnement qui prône la progressivité et le séquençage des interventions financières pour à la fois sécuriser le risque et le porteur de projet

En termes de secteurs d'activité, ce sont les services, le commerce et le secteur primaire qui sont majoritairement investis par les bénéficiaires de l'Adie.



Source : MOM / Adie – Synthèse de l'action de l'Adie dans les Outre-mer en 2023

Enfin, les profils des créateurs d'entreprises soutenus par l'Adie en Outre-mer se distinguent sensiblement des profils de bénéficiaires sur l'ensemble du territoire national. On note en particulier :

- Une proportion plus importante de femmes (55% dans les DROM contre 44% au niveau national) ;
- Une proportion généralement plus importante de bénéficiaires de minima sociaux ;
- Une proportion généralement plus importante de personnes sans aucun diplôme (à l'exception de la Martinique et de Saint-Domingue) ;
- Une proportion généralement plus importante de résidents de QPV (à l'exception de la Martinique, de La Réunion et de la Polynésie)
- Une proportion plus faible de jeunes (19% de moins de 30 ans contre 30% au niveau national) ;

Profils des porteurs de projets soutenus par l'Adie (comparatif national / DROM)

Caractéristiques	National	Martinique	Saint-Martin	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Mayotte	NC et Wallis	Polynésie
Part de femmes	44%	60%	62%	62%	58%	47%	55%	46%	53%
Part de bénéficiaires de minima sociaux	33%	39%	44%	73%	50%	35%	16%	43% vivent sous le seuil de pauvreté	35% (Régime de Solidarité du Territoire)
Part de personnes sans diplôme	19%	9%	10%	23%	30%	46%	70%	67%	38%
Part de résidents QPV	21%	14%	29%	25%	63%	21%	50%	63% habitent en terres coutumières	11%
Part de -30 ans	30%	18%	NC	14%	24%	26%	12%	21%	24%

Sources : rapport d'activité national Adie 2023 ; Rapports d'activités régionaux 2023

Résultats de l'évaluation

Q1. [Impact] Dans quelle mesure les pratiques de l'ADIE (opérationnelles et organisationnelles) favorisent-elles l'impact économique de l'ADIE dans les territoires ultramarins ?

De manière générale mais encore plus spécifiquement en Outre-mer, l'Adie s'adresse à des porteurs de projets particulièrement vulnérables, pour lesquels l'intervention vient soutenir le développement d'une activité rémunératrice jouant un réel effet levier vers l'inclusion sociale et professionnelle. Près de 36% des bénéficiaires de microcrédits en Outre-mer n'ont pas de diplôme, 39% habitent en zones rurales (63% vivent en terres coutumières en Nouvelle-Calédonie), 55% sont des femmes (contre 44% au niveau national), et une large proportion d'entrepreneurs sont percepteurs de minimas sociaux ou vivent en deçà du seuil de pauvreté. Ces caractéristiques se retrouvent sur les différents territoires analysés, avec certaines spécificités comme présenté précédemment.

Au-delà du profil des entrepreneurs, l'Adie intervient en Outre-mer dans des contextes territoriaux aux spécificités également marquées par :

- Une faible couverture bancaire et une certaine frilosité des banques à soutenir directement ce type de projets, entraînant un difficile accès des entrepreneurs au crédit classique et une part importante de la population qui ne dispose tout simplement pas de compte bancaire parce qu'elle ne dispose pas de revenus.
- L'importance du travail informel comme moyen de subsistance, souvent développé dans une logique de multi-activité, ou en complément d'activité salariée ponctuelle ou faiblement rémunératrice. En Polynésie, 45% des actifs (soit 76 000 personnes) ne sont pas déclarés en recherche d'emploi et une majorité d'entre eux exercent une activité informelle. En Nouvelle-Calédonie, 70% des habitants déclarent réaliser une activité informelle.

Dans ce contexte, L'Adie déploie un large éventail de produits et services financiers et extra-financiers à destination d'entrepreneurs qui ne pourraient pas être soutenus par d'autres biais, et elle est souvent le principal soutien des micro-entrepreneurs de ces territoires.

« A Tahiti, 3000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail qui ne peut pas les absorber. Mais ils veulent rester ici, donc ils se tournent vers l'Adie pour créer leur entreprise. Et il faut savoir que 30 % des micro-entreprises créés en Polynésie sont financées par l'Adie ». (Entretien Direction régionale Adie Polynésie)

Les outils financiers de l'Adie mobilisés en Outre-mer sont les mêmes que ceux mobilisés au niveau national. Ils sont destinés à assurer le financement d'une activité entrepreneuriale (Micro-crédit Professionnel, Micro-crédit Projet pour les entrepreneurs informels en voie d'immatriculation, Prêt d'apport en capital solidaire/transition écologique, Prime jeunes/publics prioritaires), ou à améliorer l'employabilité de l'emprunteur (Micro-crédit Mobilité). En complément de son offre de prêt, l'Adie propose aussi des produits d'assurance (assurance responsabilité civile professionnelle et assurance véhicule dans le cadre de partenariats avec des compagnies d'assurance nationales). Cependant, pour tenir compte des spécificités du contexte local, certains ajustements ont été opérés en Outre-mer :

- Des Prêts de groupe sont proposés aux personnes ne pouvant fournir de caution ou garant (pour rappel, les prêts de l'Adie doivent faire l'objet d'un cautionnement solidaire d'une personne physique portant sur 50% du montant du crédit). Le prêt de groupe peut porter sur quatre personnes maximum, qui sont solidaires du remboursement et n'ont pas besoin de garant. Il est particulièrement mobilisé en réponse à des dynamiques locales d'émancipation des femmes qui peuvent ainsi créer leur activité de façon autonome.
- Le plafond du Micro-crédit professionnel a été relevé pour passer à 15 K€ contre 12 K€ en métropole (Décret n° 2020-924 du 29 juillet 2020) en raison notamment de besoins de financements plus importants liés au coût plus élevé des matières premières ou de l'approvisionnement, et de la présence inégale d'autres acteurs du financement (banques ou réseaux nationaux).

Cette offre financière est indissociable de l'offre d'accompagnement, qui intervient à la fois en amont et en aval du financement, dans une logique d'accompagnement global permettant de sécuriser les projets. Cet accompagnement se déploie en proximité, par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers et de bénévoles spécialisés, selon des modalités là aussi adaptées aux enjeux spécifiques du contexte ultramarin et du profil des entrepreneurs :

- Une logique d'aller vers et d'offre « hors les murs » déployée très fortement en Outre-mer, à travers le développement de permanences et d'équipes mobiles permettant d'aller au plus près des porteurs de projets situés sur des territoires souvent morcelés et reculés (118 îles composent l'archipel polynésien, certaines communes de Guyane ne sont accessibles que par voie fluviale...). La Nouvelle-Calédonie dispose de la flotte mobile la plus importante à l'échelle de l'Adie, lui permettant ainsi de toucher des populations plus reculées, en terres coutumières, et favoriser ainsi la création d'activités au plus près des territoires.
- En complément de cette présence forte sur le terrain, l'Adie s'appuie sur un réseau de prescripteurs élargi et sensiblement différent de celui mobilisé en métropole, en capacité d'orienter les porteurs de projets vers l'Adie : commerçants, associations, mairies, communautés locales et tribus.
- Une ambition commune à tous les territoires ultramarins de contribuer à l'officialisation d'activités informelles, à travers une offre dédiée et pédagogique visant à sécuriser les entrepreneurs (Programme Tremplin et Micro-crédit projet). Selon l'étude d'impact 2024 de l'Adie, 83% des entrepreneurs informels accompagnés par l'Adie en Outre-Mer se sont immatriculés.
- Des équipes sensiblement renforcées ces dernières années pour répondre aux besoins et aux configurations géographiques (passage de 25 collaborateurs à 60 en 3 ans sur les territoires d'Antilles-Guyane ; 1 conseiller Adie pour 10 000 habitants en Polynésie contre 1 pour 2000 000 à au niveau national), pouvant s'appuyer sur une dynamique très ancrée à l'Adie d'échanges de pratiques et de capitalisation, dans une approche à la fois transversale « au métier de l'Adie » mais également spécifique aux territoires ultramarins (séminaires internes spécifiques).
- Des outils, modalités et supports d'accompagnement individuels et collectifs (formations, ateliers thématiques) adaptés aux besoins et aux profils des entrepreneurs ultramarins disposant souvent d'un faible niveau de formation, parlant parfois difficilement le français, étant peu à l'aise dans des formats d'accompagnement collectifs... Ces outils sont proposés en continu, dans le cadre d'un accompagnement qui se poursuit largement au-delà de la phase de financement.

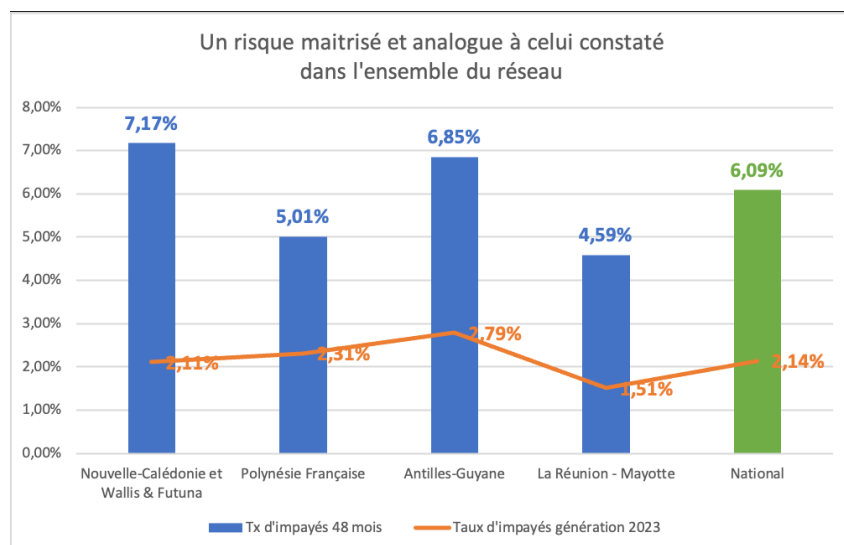
« C'est nécessaire de vulgariser ce qui existe ailleurs à l'Adie et de concentrer sur des choses simples, sans utiliser de termes et d'outils compliqués, sinon on passe à côté de l'accompagnement » (Entretien conseiller Adie Outre-mer)

- Un accompagnement financier progressif, cherchant à trouver des solutions adaptées au projet à financer et à la capacité de remboursement de l'entrepreneur. L'Adie propose en Outre-mer davantage de prêts multiples et séquencés, ciblés sur un besoin spécifique à chaque fois, limitant de fait le montant des échéances à rembourser pour l'entrepreneur et le risque financier pour l'Adie. Le taux de refinancement peut ainsi aller jusqu'à 50% des projets en Outre-mer.
- Un appui des équipes de l'Adie pour guider les entrepreneurs dans leurs démarches administratives en amont et en aval de la création, dans leur politique d'achat, et l'accès à une offre de services extérieurs à des tarifs négociés par l'Adie (Catalogue « les bons plans pour les clients de l'Adie en Outre-mer » qui recense des offres de prévoyance, mutuelle, site web...).

Ces pratiques d'accompagnement sur mesure et en proximité permettent de développer une véritable relation de confiance avec les entrepreneurs, et par conséquent de limiter sensiblement le risque d'impayés ou de contentieux.

« En tant que banquier, on jalouse le taux de casse de l'Adie. On sait que le secret c'est l'accompagnement ». (Entretien partenaire bancaire Outre-mer)

Ce risque est également limité en raison du suivi rapproché réalisé par les conseillers Adie (appel à un mois après le décaissement, trois mois et 6 mois, permettant de suivre l'évolution de l'entreprise et de rappeler les échéances), et par le simple fait que ce sont les conseillers eux-mêmes qui sont chargés en premier lieu de contacter l'entrepreneur en cas d'impayé. Il est alors fréquent que des solutions soient rapidement mises en place (rééchelonnement, report d'échéance, approvisionnement du compte) et permettent de régulariser la situation avant qu'une procédure de contentieux gérée par le national soit engagée. Par conséquent le taux d'impayé reste au final assez faible et le risque maîtrisé.



Source : MOM / Adie – Synthèse de l'action de l'Adie dans les Outre-mer en 2023

Focus sur le processus de recouvrement Adie

La surveillance du risque de surendettement est réalisée via un suivi précis et à plusieurs niveaux des taux d'impayés. Au niveau de la direction, un tableau de bord permet de mesurer et suivre ce niveau par région, type de prêt et génération du crédit. Ce tableau de bord est également décliné par territoire, agence et même portefeuille (soit en général un conseiller), ce qui permet à chacun de suivre son risque. Les conseillers ont dans leurs objectifs un taux maximal d'impayés à ne pas dépasser, et des plans d'actions préventifs ont pu être définis ponctuellement, à l'occasion des remontées d'inquiétudes particulières sur certaines zones géographiques.

Que ce soit en termes de pérennité des entreprises soutenues ou d'insertion durable des entrepreneurs (toujours à la tête de leur entreprise ou exerçant une autre activité), la dernière étude d'impact de l'Adie témoigne de bons indicateurs en Outre-Mer.

	Antilles-Guyane	Réunion	Nouvelle-Calédonie	Polynésie	Mayotte
Taux de pérennité	80%	82%	81%	76%	88%
Taux d'insertion	95%	93%	88%	95%	96%

Source : Etude d'impact Adie 2024 – Archipel&Co

→ En conclusion, les pratiques d'intervention de l'Adie, que ce soit à travers des modalités de financement sur-mesure et adaptées aux capacités des porteurs de projets, ou à travers un accompagnement de proximité et dans la durée, favorisent indéniablement la création et le développement d'entreprises pérennes et l'insertion durable des publics accompagnés.

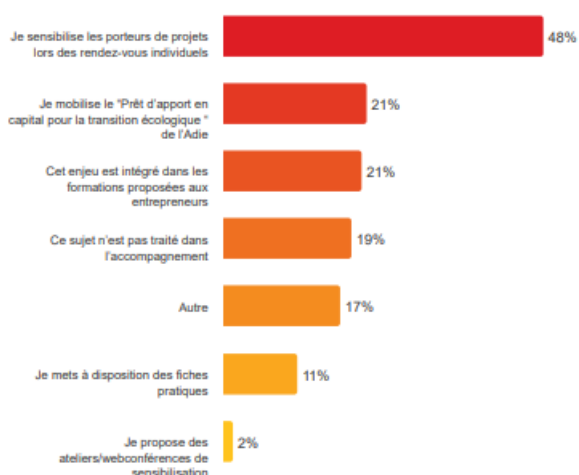
Q2. [Enjeux transversaux] Dans quelle mesure les pratiques de l'ADIE contribuent-elles à promouvoir la transition écologique et la lutte contre l'exclusion dans les territoires ultramarins?

Le cadre et le positionnement national de l'Adie en matière de transition écologique

De quelles façons intégrez-vous les enjeux de la transition écologique dans votre accompagnement ?

Réponses effectives : 126

Taux de réponse : 100%



La transition écologique fait partie des principaux défis de l'Adie. De ce fait, l'association s'est mobilisée à travers son plan stratégique 2022-2024 en développant différents projets³ dédiés au sujet : construction de dispositifs de mesure et de suivi de l'empreinte carbone des financements, inscription d'engagements dans la gouvernance de la structure (formation, fiches écogestes, politique d'achat responsable, ...), actions de sensibilisation (fresque du climat), création d'un fonds de prêt d'honneur « vert ». En particulier, a été lancé en 2023 le prêt d'apport en capital pour la transition écologique (Pac-te,) un prêt à taux zéro permettant au public de tendre vers plus de durabilité écologique. Le développement de cette stratégie environnementale s'est

également appuyé par la mise en place d'un comité de suivi dédié au sujet, ainsi que par la présence de « référents transition écologique » dans les territoires. Par ailleurs l'audit interne SPI5 sur la performance sociale et environnementale mené en avril 2023 a mis en exergue « les efforts déjà initiés par l'organisation (qui) traduisent la volonté de celle-ci d'en faire un axe stratégique majeur ».

Les pratiques mises en œuvre en Outre-mer en matière de transition écologique

Si l'Adie a donc adopté récemment de nouvelles stratégies en la matière, la thématique reste nouvelle et à intégrer progressivement dans les pratiques de l'Adie. L'importance accordée à la thématique de la transition écologique reste ainsi limitée en Outre-mer, avec une note de 6,2 attribuée par les conseillers (10 étant très important).

En termes de modalités, la déclinaison de ce plan stratégique et la promotion de la transition écologique prennent différentes formes en Outre-mer.

En premier lieu, par la mise en place d'actions de sensibilisation ou d'accompagnements dédiés (selon l'enquête, 48% des équipes sensibilisent le public lors des rendez-vous individuels). Ces actions de sensibilisation peuvent avoir lieu lors des rendez-vous individuels (réglementation, usage de pesticides en agriculture...), lors des formations « J'entreprends avec l'Adie », ou encore lors de l'organisation d'événements dédiés (par exemple le marché des entrepreneurs engagés dans la transition écologique inclusive à Papeete). En revanche, selon les résultats à l'enquête très peu de formations/ateliers ou webinaires dédiés à la thématique sont mis en place, notamment selon les conseillers du fait du manque d'intérêt du public ou encore de l'absence d'offre sur les territoires.

En matière de soutien financier, le prêt d'apport en capital pour la transition écologique reste encore peu mobilisé par les conseillers selon les territoires, notamment du fait de son arrivée récente. Ainsi, seuls 21% des répondants à l'enquête indiquent mobiliser ce prêt. Les raisons de sa non-mobilisation concernent principalement le manque d'occasions dans le cadre de l'accompagnement (40%), ou le manque d'intérêt du public (29%). Il peut également être confronté aux spécificités des territoires : offre de service pour l'installation et la maintenance des panneaux solaires très limitée, ou financement

³ « Pour une transition écologique inclusive », « Déployer une stratégie environnementale ambitieuse »

d'installations énergétiques trop coûteux pour des entrepreneurs en début de parcours entrepreneurial par exemple. Lorsqu'il est mobilisé, ce prêt sert en premier lieu à l'achat de matériel moins énergivore (84%), à une mobilité plus propre (64%) et à la réalisation de travaux (28%).

Pour autant les conseillers estiment que leur accompagnement a un impact sur les porteurs de projet : pour 81% des conseillers, l'accompagnement permet de sensibiliser les créateurs et pour 84% il leur permet d'intégrer davantage les enjeux de la transition écologique dans leur projet. Certains domaines d'activité sont d'ailleurs plus propices à cet enjeu (agriculture, activité de recyclage ou de seconde main, ...).

Au-delà de son entrée environnementale, l'Adie soutient également de fait la transition écologique, en accompagnant des projets qui répondent à des enjeux locaux et permettent, d'après les interlocuteurs interrogés, de contribuer au rééquilibrage économique des territoires (sans qu'un chiffrage soit disponible cependant). Dans le Pacifique par exemple, l'Adie contribue fortement à l'autonomie alimentaire et donc à la diminution des importations, via le soutien à des activités agricoles raisonnées.

Les freins et les leviers dans la prise en compte des enjeux de transition écologique

Du point de vue du public, la question de la transition écologique semble être perçue différemment selon les territoires.

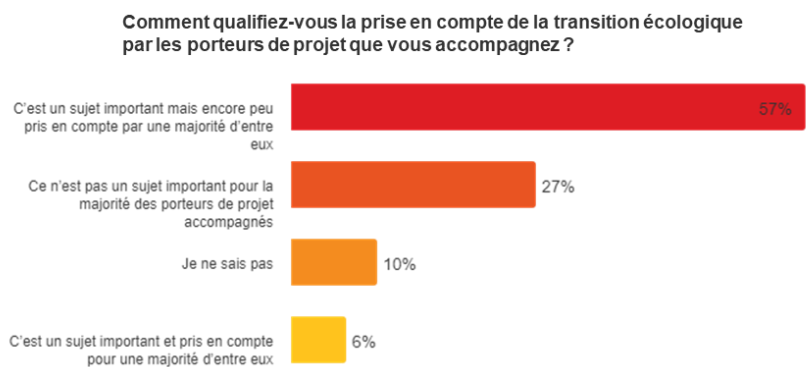
Effectivement, bien que le public soit sensible à la thématique et y accorde une forte importance (57% selon les conseillers, jusqu'à 70% en Polynésie française) et souhaite mieux la prendre en compte dans leurs projets, pour une grande partie d'entre eux, le sujet demeure non intégré à ce jour. Les marges de progression sont donc importantes et les attentes confirmées par diverses études locales. Selon l'étude d'impact de 2020, en Polynésie

française 82% des entrepreneurs accompagnés par l'Adie accordent de l'importance aux questions écologiques au sein de leur activité. En Nouvelle-Calédonie, l'enquête Mégaphone de 2022 indique de 83% des petits entrepreneurs locaux veulent contribuer à la transition écologique. Enfin, à la Réunion l'enquête « Microfinance verte à La Réunion », réalisée en 2021 met en lumière l'importance accordée par la plupart des répondants chefs d'entreprise à la nécessité de réduire leur impact environnemental.

Du point de vue des équipes de l'Adie, divers besoins en termes de transition écologique sont repérés chez les personnes accompagnées, et notamment la formation sur les pratiques durables et écologiques (59%), les aides pour être en règle avec les normes (55%), et la connaissance de la réglementation (54%). Au regard de ces éléments, les outils financiers déployés par l'Adie et les démarches de sensibilisation individuelles répondent en partie à ces différents besoins. En revanche il semblerait que le volet formation soit à ce jour peu investi et pourrait donc constituer une piste de développement.

Cette potentielle difficulté d'intégration des enjeux de transition écologique dans les projets du public prend également place dans un contexte où les conseillers ne se sentent pas suffisamment outillés ou formés sur le sujet (60% des répondants à l'enquête). Bien que des formations en interne existent, celles-ci demeurent souvent insuffisantes pour dépasser le cadre de la sensibilisation et proposer un accompagnement plus approfondi, en particulier selon les secteurs d'activité.

« Je ne me sens pas assez outillée pour pousser le sujet. Pour les choses de base oui, comme le niveau énergétique des appareils, le tri, l'utilisation de couverts recyclables. Mais s'il faut pousser plus, non. On n'a pas assez de connaissance nous-même pour accompagner. J'ai fait une formation fin mai sur la transition écologique, mais ça ne suffit pas » (Entretien conseiller Adie Outre-Mer)



Aussi, les conseillers font remonter des besoins en matière d'accès à des outils spécifiques (comme des guides pratiques) (59%) ou de présence de relais à mobiliser sur leur territoire (59%), ou en matière de formation sur le volet technique (54%) et le volet juridique (52%).

Du point de vue des politiques publiques locales, la prise en compte de la transition écologique rencontre enfin divers freins en Outre-Mer. En effet, le sujet demeure inégalement traité dans les territoires d'Outre-mer. Si sur certaines zones géographiques – comme en Nouvelle-Calédonie (Convention Adie-ADEME) ou en Polynésie française – le sujet revêt une importance particulière et est porté par les pouvoirs publics à différents échelons territoriaux (voir encart ci-dessous), sur d'autres territoires le sujet est encore éloigné des priorités, et ce pour diverses raisons.

FOCALE sur la place de la transition écologique dans le plaidoyer de l'Adie en Polynésie Française

En Polynésie Française, la transition écologique revêt une dimension particulièrement importante dans la mesure où il s'agit d'un des 4 piliers du développement économique du gouvernement. L'Adie s'inscrit pleinement dans la stratégie du pays : il s'agit en effet d'un des axes du récent plaidoyer de l'Adie en Polynésie, dans lequel elle incite notamment les acteurs du territoire à :

- Accompagner les transitions des très petites entreprises (ouverture des aides à la transition écologique aux indépendants, amélioration des offres de formations, ...) ;
- S'appuyer davantage sur les petites entreprises pour réaliser la transition globale du pays et pour dynamiser tous les territoires (intégration des petits indépendants dans tous les plans du pays, soutien des créateurs d'entreprise sans fond propres vers la transition, ...).

Plus largement un retard en matière de développement durable est remonté par divers interlocuteurs, que ce soit au niveau des politiques publiques mises en place et au niveau des pratiques des populations locales, de fait, les questions relatives au tri des déchets, aux mobilités douces ou à l'environnement au sens large n'en sont encore qu'à leurs prémices.

« Ici beaucoup de personnes se moquent de ce sujet, que ce soit les décideurs, les partenaires et les clients. Ce n'est pas un sujet politique non plus. Dans notre plan stratégique national c'est très important, sauf qu'ici c'est quelque chose qui ne ressort pas. La population elle-même n'est pas dedans. [...] Tant que ce n'est pas pris en compte par les pouvoirs publics locaux ça sera difficile d'intégrer ce sujet ». (Entretien Direction régionale Adie Outre-Mer)

Par ailleurs, dans de nombreux territoires, la question de la transition écologique passe au second plan au regard des grandes difficultés à la fois sociales, professionnelles ou économiques

« Les personnes au RSA leur besoin c'est de boire et de manger, ils ne sont pas sur la transition écologique, et je ne pense pas que la priorité de notre public soit là-dessus. C'est une réalité locale par rapport au niveau de la vie, au taux de précarité et de chômage. [...] Il y a de la sensibilisation à la transition écologique, mais il y a des freins, car il y a d'autres difficultés qui nous semblent plus importantes à régler que la transition écologique » (Entretien partenaire Adie Outre-Mer)

Des modalités d'accompagnement et de financement qui comportent de nombreuses externalités positives et qui permettent de toucher une diversité de publics

L'accompagnement financier et extra-financier proposé par l'Adie a de multiples effets à la fois sur les porteurs de projet et sur les territoires.

Cet accompagnement a un réel impact économique à travers le développement d'activités (64% dans l'enquête), la pérennisation d'activités, la création de nouvelles activités, ou encore la création d'emplois et la diversification du tissu économique.

« Je vois un impact de l'Adie qui dynamise de nouveau le centre-ville. On sait que ce sont des commerces accompagnés par l'Adie. C'est une plus-value visible de l'accompagnement de l'Adie » (Entretien avec un partenaire)

Il permet également de maintenir ou instaurer une vraie dynamique sur les territoires, voire de permettre à certaines populations de rester dans leur territoire d'origine. C'est par exemple un enjeu fort en Nouvelle-Calédonie, où l'Adie permet de contribuer à la création d'opportunités économiques hors de Nouméa, dans le respect des valeurs et de la culture kanak en terre coutumière. Selon l'étude d'impact 2024 de l'Adie, 1/3 des créateurs soutenus en Outre-Mer auraient dû déménager pour trouver un emploi s'ils n'avaient pas pu créer leur entreprise.

Ainsi par exemple, si le secteur primaire représente 7% des entreprises soutenues par l'Adie au niveau national, cette part atteint 17% en Outre-mer. Ce sont ainsi plus de 1 500 exploitations qui ont été accompagnées et financées par l'Adie en 2023, pour un montant de 9,2 millions d'euros injectés sous forme de microcrédit au service de la petite agriculture (et notamment l'agroécologie), la pêche et, dans une moindre mesure, l'élevage et l'apiculture. Cet engagement auprès dudit secteur s'inscrit notamment en cohérence avec le Plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes et l'ambition de gagner 5 points de souveraineté alimentaire à horizon 2030, puis 10 points à horizon 2035.

« Quand l'Adie accompagne un porteur de projet, c'est 100 % de la valeur de ce projet qui est réinvestie sur le territoire » (Entretien partenaire Adie Outre-Mer)

Au niveau du public, l'accompagnement de l'Adie permet d'améliorer le niveau de vie des entrepreneurs pour 49% des conseillers interrogés via l'enquête. Plus largement, c'est la situation sociale du public qui connaît une nette amélioration, que ce soit en matière d'insertion sociale ou professionnelle. Par exemple pour le public éloigné de l'emploi et en difficulté d'insertion, comme les personnes bénéficiaires du RSA, l'accompagnement constitue un effet levier permettant une réinsertion dans la société et une sortie du dispositif. Selon l'étude d'impact 2024 de l'Adie, 55% des créateurs qui bénéficiaient de minima sociaux avant l'accompagnement de l'Adie et qui ont créé leur entreprise n'en bénéficient plus aujourd'hui, et 70% des créateurs sont satisfaits de leur niveau de vie. Cette amélioration au niveau individuel contribue également à une amélioration collective, au niveau des ménages. Un effet sur l'augmentation de la confiance en soi est également remonté par les conseillers, et confirmé par l'étude d'impact 2024 qui indique une meilleure estime de soi pour 75% des créateurs accompagnés en Outre-Mer.

« On s'est rendu compte qu'on n'est pas qu'un organisme de financement, mais on accompagne des hommes et des femmes avec des difficultés, et ça a permis pour certains de payer des études à leurs enfants, de sortir de la précarité, des clients ont pu passer leur permis et sont aujourd'hui salariés et travaillent » (Entretien conseiller Adie Outre-Mer)

Enfin, les publics accompagnés par l'Adie sont en grande majorité des personnes bénéficiant du RSA, issus de QPV ou de communautés, ou encore de salariés ayant besoin de revenus complémentaires. De fait, l'Adie s'adapte à ces différents profils que ce soit dans l'accompagnement proposé, dans les formations organisées (adaptation du contenu) ou dans le mode de sourcing (aller-vers). De plus, les agences prennent en compte les évolutions présentes sur les territoires qui amènent parfois à proposer de nouvelles modalités de soutien (c'est le cas par exemple avec la présence de plus en plus importante de migrants sur certaines zones ayant conduit à des partenariats avec l'OFII).

- ➔ En conclusion, les pratiques de l'Adie permettent de prendre en compte les enjeux de transition écologique, à travers notamment de la sensibilisation auprès du public. Mais des limites sont observées du fait de la conjonction de plusieurs facteurs (place du sujet dans les politiques

Quels sont les effets positifs de l'accompagnement pour les porteurs de projets et pour le territoire ?



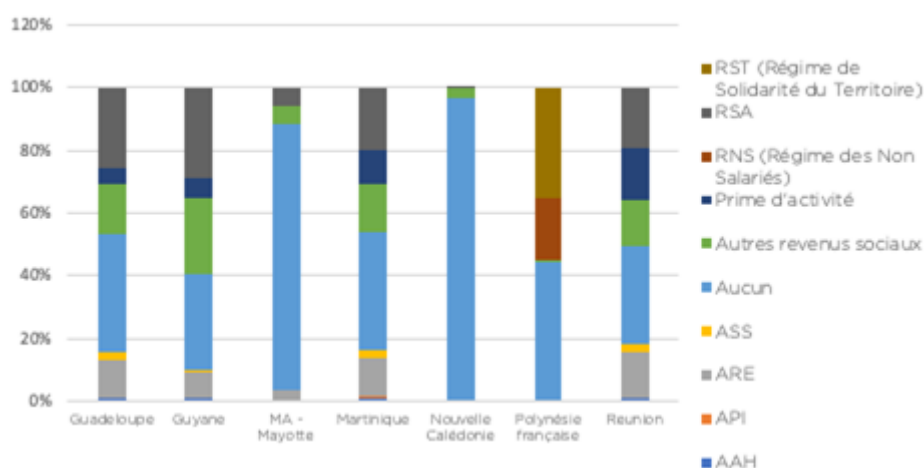
locales, thème peu intégré dans les projets des entrepreneurs, manque de formation/outillage pour les conseillers). Par ailleurs, un degré d'avancement différent est repéré selon les territoires.

Q3. [Cohérence] Dans quelle mesure l'action ultramarine de l'ADIE est-elle cohérente avec celle de l'AFD et, plus largement, avec celle des autres dispositifs publics d'aide à l'emploi spécifiques à ces territoires ?

Le soutien donné à l'ADIE depuis 2005 par l'AFD s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'Agence en soutien au secteur privé et développement des territoires. Il s'inscrit plus globalement dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) de 2014 signé entre l'Etat et l'AFD rappelant la priorité donnée en Outre-mer aux opérations « contribuant au développement économique et plus particulièrement celles visant au maintien et à la diversification des activités, de l'emploi, et le développement de systèmes productifs ». Il doit permettre plus largement de contribuer au désenclavement géographique et économique de ces territoires, et soutenir l'émergence à long terme de filières locales, la réduction des taux de chômage, et l'inclusion des entrepreneurs dans des circuits formels et locaux. Cet appui à l'initiative économique est jugé clef et pleinement cohérent avec les besoins des territoires, mis en avant dans la majorité des entretiens menés sur les différentes géographies, que ce soit auprès des équipes de l'Adie ou des partenaires locaux

Au-delà de la cohérence sectorielle en soutien au secteur privé et à l'économie sociale et solidaire, le financement octroyé par l'AFD à l'Adie permet également de toucher l'ensemble des géographies d'Outre-mer, et de contribuer à la création d'emplois pour les porteurs de projets parmi les plus vulnérables, correspondant au cœur du mandat de l'AFD. Les données de suivi et mesure de l'activité de l'Adie confirment que l'Association produit un impact concret en matière d'emploi dans les Outre-mer, avec 6 121 emplois créés grâce aux microcrédits professionnels et 4 139 emplois maintenus en 2021. L'activité de l'Adie en Outre-mer est également résolument inclusive comme illustré dans les parties précédentes.

A noter que si le score d'exclusion sociale est parfois plus élevé que la moyenne en Outre-mer, cela s'explique principalement par des modalités de calcul valorisant l'accès au foncier, plus accessible dans les territoires ultra-marins mais n'intégrant pas de critères sur la qualité des logements souvent plus dégradée qu'en métropole (nonaccès à l'eau courante, difficulté à obtenir un titre de propriété sur des terres coutumières par exemple). Le public reste donc considéré comme particulièrement vulnérable sur l'ensemble des géographies analysées.



Profil des entrepreneurs en Outre-mer – Données Adie 2023

En termes de cohérence et complémentarité de l'offre sur les territoires, le soutien de l'AFD est considéré comme essentiel, alors que l'Adie constitue l'une des seules institutions de microfinance présente sur la majorité de ces géographies, s'adressant à une cible très spécifique que sont les entrepreneurs non bancarisés, et n'ayant pas accès au capital.

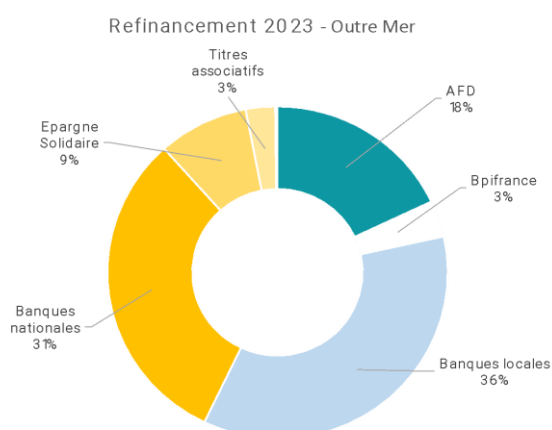
Les autres acteurs présents sont Initiative France (octroi de prêts d'honneur, présent en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Saint-Martin et Nouvelle Calédonie), France Active en partenariat avec Initiative (La Réunion et Saint-Martin), CréA-Sol (microcrédits personnels et professionnels, La Réunion) et le Réseau Entreprendre (prêts d'honneur, Martinique, Guadeloupe et Guyane). Ils s'inscrivent cependant principalement en logique de co-financement avec le secteur bancaire, pour une cible d'entrepreneurs moins vulnérable et expérimentée que celle de l'Adie.

Le soutien financier apporté par l'AFD à l'Association contribue d'ailleurs à lever des financements complémentaires auprès des banques commerciales, avec une part de l'AFD dans le refinancement de l'Adie qui diminue régulièrement (-23% en 2021, 20% en 2023 et 2024, et l'objectif de maintenir ce plafond de 20% à l'avenir), et une part de financement portée par les banques locales désormais supérieure à 33%.

Exemple refinancement récent obtenu par l'Adie en Polynésie

La Banque de Tahiti est un nouveau partenaire de l'Adie depuis 2023 (première demande de refinancement de 3M€, suivie d'une seconde en 2024 de 7M€).

« On veut accompagner l'inclusion financière. En cela, l'Adie est un très bon partenaire, en qui nous avons confiance et qui connaît parfaitement le territoire »



Enfin, l'Adie a su nouer des partenariats clefs avec l'écosystème local, en maintenant des liens étroits avec l'AFD, mais également avec une diversité d'acteurs publics ou privés du microcrédit et d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Des conventions sont régulièrement signées avec des partenaires locaux, à différentes échelles (communautés d'agglomération, associations, centres de formation), permettant :

- de participer à la diffusion de l'offre de microcrédit et orienter les bénéficiaires selon leurs besoins (tenue conjointe de permanence par exemple, participation à des événements communs, actions de communication couplées)
- de renforcer la continuité de l'offre de services (relais vers d'autres organismes financiers en cas d'éligibilité ou développement de l'entreprise requérant un autre niveau d'appui financier)
- de proposer des actions de financement croisées (à l'image du dispositif I.C.R.A « d'Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité » géré par la Direction Générale des affaires économiques en Polynésie française, permettant de favoriser l'insertion professionnelle d'un demandeur d'emploi via le versement d'aides financières et l'accompagnement de l'Adie)
- de travailler en logique d'écosystème, en mobilisant les formations déjà proposées pour les entrepreneurs sur les territoires, sans dupliquer l'offre existante
- de proposer des appuis opérationnels aux entrepreneurs financés (exemple des liens souvent noués au niveau des collectivités ou des institutions coutumières pour faciliter les démarches administratives ou le montage de dossiers en co-financement)

Exemple de partenariat avec la communauté d'agglomération - Martinique

5 conventions triennales ont été signées entre l'Adie et la communauté d'agglomération Espace Sud en Martinique. Parmi ces conventions, l'une relevait de la mise en place d'un dispositif d'agence mobile sur le territoire, les autres relevaient de l'accompagnement des porteurs de projet pendant et après la création de leur activité intégrant des objectifs chiffrés en matière de cofinancements et prêts. Les objectifs ont été dépassés ces trois dernières années, avec plus de 700 microcrédits professionnels octroyés dans le cadre de cette convention.

« Dans sa fonction même, l'Adie accompagne des personnes n'ayant pas accès au prêt bancaire, et leur permettant de s'insérer économiquement. Cette action présente une vraie plus-value, réduisant les coûts pour la collectivité, permettant la création ou maintien de l'emploi, et étant plus proche et opérationnelle qu'une institution plus administrative. C'est un partenariat bénéfique pour le territoire. »

Exemple de partenariat avec le Conseil départemental - Guadeloupe

Un partenariat a été mis en place entre l'Adie et le Conseil départemental en Guadeloupe, né d'un besoin d'accompagnement des BRSA (baux réels solidaires d'activité). Le conseil départemental relaie désormais les demandes de BRSA vers l'Adie en cas d'éligibilité, qui dispose d'objectifs chiffrés d'accompagnement par convention.

« L'Adie remplit pleinement les objectifs du partenariat, les conseillers sont très réactifs sur le terrain, arrive à donner des réponses adaptées aux besoins de notre public, et est en capacité de déployer leurs services sur tout le territoire. Compte-tenu de la quasi-absence d'offre bancaire en Outre-mer, l'Adie est le seul acteur permettant aux entreprises de démarrer »

Les retours des différents partenaires sont globalement très positifs, jugeant très positivement l'action de l'Adie et sa valeur-ajoutée, même si les liens avec l'AFD peuvent être renforcés sur certaines localités, ou à minima donner lieu à des échanges plus formalisés).

- ➔ En conclusion, le soutien de l'AFD à l'Adie ne pose pas de question sur le volet cohérence, s'inscrivant tant dans le mandat de l'Agence en Outre-mer, que soutenant une activité considérée comme clef pour le développement économique et ayant démontré sa valeur-ajoutée et complémentarité avec l'offre existante.

Recommandations

L'évaluation confirme la pertinence de l'action de l'Adie dans les territoires ultramarins, et son impact en matière de développement économique en soutien aux publics les plus vulnérables. Elle s'inscrit en pleine cohérence avec le mandat de l'AFD et est complémentaire de l'offre existante. L'action de l'Adie produit également un certain nombre d'externalités positives, notamment sur les conditions de vie des populations, et sur le plan du rééquilibrage des territoires, en proposant des opportunités économiques au plus proche du lieu de vie de ses bénéficiaires.

Sur le volet de transition écologique, une attention devra être maintenue sur la contribution de l'Adie aux questions environnementales, avec une sensibilisation et un outillage renforcé des conseillers qui d'après l'enquête sont en demande d'appui dans ce domaine. La stratégie de l'Adie sur ces questions se renforce cependant, avec des impacts positifs observés, le développement économique local et le soutien au secteur de l'agriculture raisonnée étant bénéfique de fait à l'environnement et par ailleurs un secteur stratégique pour ces territoires.

POUR EN SAVOIR PLUS

1. [Comprendre les évaluations à l'AFD](#)
 2. [Consulter le rapport bisannuel des évaluations](#)
 3. [Télécharger les rapports d'évaluation de projet](#)
-

À propos de l'Agence française de développement :

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

Plus d'informations sur www.afd.fr